

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 28 MAI 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-trois mai deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mai, à onze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Dominique **POGGI**

N°2022/52

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
ZANETTACCI Alexia	SUSINI Ange
MIGEVANT Pierre-Jean	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
ALESSANDRI Stéphanie	NEGRONI-DESINI Vannina
PAOLI Jean-Paul	ZANNETTI Pierre
CINOTTI Sandrine	FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle

OBJET : Création emploi temporaire temps non complet port.

Vu l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique ;

Le Maire informe le Conseil municipal que le recrutement d'un agent contractuel, chargé de l'entretien des locaux portuaires, sera nécessaire afin de faire face à l'accroissement d'activité du service du port durant la période estivale.

Il est ainsi proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps non complet (06h00 hebdomadaires), du 1^{er} juillet 2022 au 10 juillet 2022 inclus.

L'agent ainsi recruté percevra une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de son recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de la création de l'emploi précité, dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 7.

Le Maire,
François GARIDACCI

